

## **Procès-verbal du 27 avril 2026**

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt-sept avril** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**,  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire

**ETAIENT PRESENTS** : BOSLE David, BUISSON Déborah, CADIOU Murielle, CHAUSSAROT Annie, LANGEVIN Harriet, POUCHOL Marc, RICHIN Denis, VELLOTT Jean-Louis,  
Mme VERNADE Emmanuelle a donné son pouvoir à M BOSLE David.  
M DERROUCHE Patrice a donné son pouvoir à M BONNARET Vincent  
M VELLOTT Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.



**2026-19 approbation du CFU budget principal**  
**2026-20 approbation du CFU budget annexe**  
**2026-21 affectation du résultat budget principal**  
**2026-22 affectation du résultat budget annexe AEP**  
**2026-23 vote des taux d'imposition**  
**2026-24 vote du budget principal**  
**2026-25 vote du budget annexe 2026 AEP**  
**2026-26 nomination délégués syndicat Est Creuse**  
**2026-27 convention des logements AB390**  
**Questions diverses-informations**

### **2026-19 approbation du CFU budget principal**

Monsieur RICHIN Denis, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;
- Vu de décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal a été remis aux conseillers municipaux. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le CFU du budget principal.

M POUCHOL Marc élu président de séance rapporte le CFU de l'exercice 2025, dressé par M RICHIN Denis, maire.

Le conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du CFU 2025 du budget principal, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	387 722,10	489 839,75	877 561,85
	Recettes réalisées (1)	B	189 100,31	571 770,78	760 871,09
	Restes à réaliser	C	39 858,45	0,00	39 858,45
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	527 249,00	599 121,68	1 126 370,68
	Dépenses réalisées (1)	E	297 964,32	581 452,41	879 416,73
	Restes à réaliser	F	15 000,00	0,00	15 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-108 864,01	-9 681,63	-118 545,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	139 526,90	109 281,93	248 808,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	30 662,89	99 600,30	130 263,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	24 858,45	0,00	24 858,45
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	55 521,34	99 600,30	155 121,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

07300 - DONTREIX

Exercice 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	139 526,90		-108 864,01		30 662,89
Fonctionnement	175 074,03	65 792,10	-9 681,63		99 600,30
<b>TOTAL I</b>	<b>314 600,93</b>	<b>65 792,10</b>	<b>-118 545,64</b>		<b>130 263,19</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
07302-EAU-DONTREIX					
Investissement	109 639,33		7 892,80		117 532,13
Fonctionnement	-27 800,73		51 357,63		23 556,90
Sous-Total	81 838,60		59 250,43		141 089,03
<b>TOTAL III</b>	<b>81 838,60</b>		<b>59 250,43</b>		<b>141 089,03</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>396 439,53</b>	<b>65 792,10</b>	<b>-59 295,21</b>		<b>271 352,22</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 pour – 0 contre- 0 abstention :**

- Approuve le CFU du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Donne pouvoir à Mr le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Arrivée de monsieur BONNARET Vincent.**

### 2026-20 approbation du CFU budget annexe

Monsieur RICHIN Denis, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;
- Vu de décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget annexe AEP a été remis aux conseillers municipaux. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le CFU du budget annexe AEP.

M POUCHOL Marc élu président de séance rapporte le CFU de l'exercice 2025, dressé par M RICHIN Denis, maire.

Le conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du CFU 2025 du budget annexe AEP, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMMUNE DE DONTREIX - BUDGET EAU - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>A</b>
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	208 246,19	156 423,28	364 669,47
	Recettes réalisées (1)	B	139 656,19	166 277,66	305 933,85
	Restes à réaliser	C	61 500,00	0,00	61 500,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	317 885,52	128 572,55	446 458,07
	Dépenses réalisées (1)	E	131 763,39	114 920,03	246 683,42
	Restes à réaliser	F	101 479,00	0,00	101 479,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 892,80	51 357,63	59 250,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	109 639,33	-27 800,73	81 838,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	117 532,13	23 556,90	141 089,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 979,00	0,00	-39 979,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	77 553,13	23 556,90	101 110,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

07302 - EAU-DONTREIX

Exercice 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					<b>B</b>
	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1</b>	<b>Part affectée à l'investissement : exercice N</b>	<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice N</b>
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
EAU-DONTREIX					
Investissement	109 639,33		7 892,80		117 532,13
Fonctionnement	-27 800,73		51 357,63		23 556,90
Sous-Total	81 838,60		59 250,43		141 089,03
<b>TOTAL III</b>	<b>81 838,60</b>		<b>59 250,43</b>		<b>141 089,03</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>81 838,60</b>		<b>59 250,43</b>		<b>141 089,03</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :**

- Approuve le CFU du budget annexe AEP de la commune pour l'exercice 2025.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Donne pouvoir à Mr le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2026-21 affectation du résultat budget principal

23073 Code INSEE	COMMUNE DE DONTREIX Commune	2026-21
---------------------	--------------------------------	---------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -9 681.63 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 681.63 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-9 681.63 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-108 864.01 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	24 858.45 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -84 005.56 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	9 681.63 €

## 2026-22 affectation du résultat budget annexe AEP

23073 Code INSEE	COMMUNE DE DONTREIX Commune	2026-22 AEP
---------------------	--------------------------------	----------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 23 556.90 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 357.63 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	-27 800.73 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>23 556.90 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	117 532.13 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-39 979.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>23 556.90 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserve R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586)	23 556.90 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

### 2026-23 vote des taux d'imposition

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le maire propose d'augmenter le 1% les taux d'imposition.

- Vu les articles 1636 B sixies,t 1636 B undecies 1639 A du code général des impôts ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :**

- De fixe les taux communaux pour l'année 2026 :
  - Taxe d'habitation 6.70%.
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.26%.
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 43.72%

- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.

### **2026-24 vote du budget principal**

Monsieur le maire présente le budget principal au conseil municipal

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :***

- Vote le budget primitif 2026 de la commune :
  - 634 779.80 euros en section fonctionnement.
  - 717 413.06 euros en section investissement.

### **2026-25 vote du budget annexe 2026 AEP**

Monsieur le maire présente le budget annexe AEP au conseil municipal

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :***

- Vote le budget primitif 2026 du budget annexe AEP :
  - 152 623.80 euros en section fonctionnement.
  - 217 392.08 euros en section investissement.

### **2026-26 nomination délégués syndicat Est Creuse**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune doit nommer deux délégués au syndicat Est Creuse Développement.

- Considérant les besoins,
- Considérant la composition du conseil municipal et les compétences de ses membres,
- Considérant les propositions de monsieur le maire.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :***

- Décide de nommer les délégués suivants :
  - Titulaire : POUCHOL Marc.
  - Suppléante : CADIOU Murielle.
- Charge le maire d'en informer le syndicat Est Creuse Développement.

### **Questions diverses-informations**

- Le conseil municipal décide de conventionner les futurs logements qui seront créés lors de la réhabilitation de la maison située au 2 route de Charensat.
- Il est constaté une baisse significative des effectifs de l'école.

Fin de séance : 20 heures 30 minutes.

Signatures du maire et du secrétaire de séance.